

# Youth & Work

## CONVENTION

Entre : **Youth & Work**  
Société à responsabilité limitée - SIS (société d'impact  
sociétal)  
sise 11, Grand-Rue à L-8510 Redange

ici représentée par:

Ariane Toepfer, gérante, coach, formatrice et consultante RH  
Kristina Nincevic, gérante, coach et formatrice  
Paule Pletgen, gérante et responsable administrative

en leur qualité de fondatrices et gérantes (la gérance) de la société bénéficiaire  
**Youth & Work** d'une part,

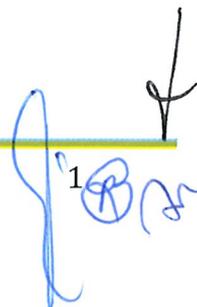
et l'Administration Communale de Roeser  
établie à 40, Grand-Rue  
à L-3394 Roeser

Ici représentée par son collègue échevinal, à savoir:

Tom Jungen, bourgmestre  
Bettina Ballmann, échevine  
Angelo Lourenço, échevin

en sa qualité de partenaire associé

d'autre part.



1

# Youth & Work

Il est convenu comme suit:

## 1. Objet

Youth & Work et l'Administration Communale de Roeser décident de collaborer pour la mise en œuvre de «Youth & Work», ayant comme objet l'accompagnement holistique et le coaching de jeunes et jeunes adultes en situation de fragilité, soit du fait de leur situation personnelle, de leur état de santé, ou de leur situation économique ou sociale, comme par exemple le fait d'être au chômage. Cet accompagnement et ce coaching ont pour objectif que ces jeunes et jeunes adultes puissent mener leur vie de façon plus autonome et responsable à la fin de l'accompagnement p.ex. en ayant trouvé un emploi ou une formation.

Cette collaboration est régie par la présente convention.

## 2. Durée

Cette convention entre en vigueur le 01.01.2024 et porte sur une durée de 3 ans et ce jusqu'au 31.12.2026. A partir du 01.01.2027, elle est reconduite de manière tacite d'année en année sauf préavis de résiliation de trois mois d'une des parties contractantes.

## 3. Obligation du chef de file

La société à responsabilité limitée - SIS, **Youth & Work**, en sa fonction de société bénéficiaire emploiera pendant la durée de la présente convention des coaches, dont un coach sera responsable pour les jeunes de la commune. Un échange des expériences et les résultats entre Youth & Work et les représentants de la commune est prévu une fois par an.

Youth & Work sàrl SIS est une organisation indépendante et 100% sans but lucratif, dont l'objectif est d'accompagner les jeunes de 16 à 29 ans, à la recherche d'un contrat de travail ou d'une formation. La participation est volontaire et gratuite pour les jeunes. Dans le cadre de cette convention, Youth & Work accueillera et accompagnera tous les jeunes de cette tranche d'âge de Roeser, se trouvant dans cette situation et qui feront appel aux services de Youth & Work.

Youth & Work a recours au coaching et au mentorat individuels et holistiques ainsi qu'à des ateliers. L'approche est axée sur les relations et les ressources, et prend en compte tous les aspects de la vie des participants. À cet égard, Youth & Work a l'habitude de travailler avec des organisations externes, telles que les maisons de jeunes et les offices sociaux. Les actions sont basées sur une vision humaniste.

Handwritten signature and initials in blue ink, including a large 'd' and some scribbles.

# Youth & Work

Youth & Work poursuit essentiellement les objectifs de développement durable suivants :



**Le contexte :** En moyenne, le taux de chômage des jeunes (16-24 ans) est 3 à 4 fois plus élevé que le taux global. Les jeunes quittant prématurément l'école, les demandeurs d'emploi de longue durée et les jeunes en situation de précarité n'ont pratiquement aucune chance de trouver un emploi ou une place de formation. Une très faible estime de soi et un manque de modèles positifs sont les deux principales raisons pour lesquelles les jeunes ne trouvent pas d'emploi.

- Les jeunes présentant un bon état de santé (en particulier de santé mentale) sont plus aptes à prendre leur propre vie en charge, à long terme.
- L'accompagnement et le mentorat holistiques, axés sur les relations et les ressources, permettent d'obtenir des changements mesurables chez les jeunes, à court et à long terme. Leurs compétences sociales et en communication, augmentent considérablement, ainsi que leur sens des responsabilités et leur volonté de travailler. Ainsi, 75 % des jeunes peuvent intégrer avec succès le marché du travail ou une formation.

Le coaching se termine par l'atteinte de l'objectif, c'est-à-dire par la signature d'un contrat de formation ou de travail.

Pendant un an, Youth & Work accompagnera le jeune après l'atteinte de son objectif, ceci pour faciliter la réussite sur le long terme.

La gérance centralisera l'ensemble des frais engendrés par Youth & Work et la surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés au sens de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit, désignés par l'assemblée générale des associés de la société.

De même, la gérance réceptionnera l'ensemble des recettes qu'il s'engage à attribuer intégralement à Youth & Work.

Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

# Youth & Work

## 4. Obligations du partenaire associé

Etant donné que le montant du financement a été fixé à 2€ (hors TVA) par an, par habitant de la commune, le partenaire associé s'engage à contribuer au paiement annuel pendant la durée totale de la convention, c'est-à-dire du 01.01.2024 au 31.12.2026 sur la base du nombre d'habitants de la commune au 01<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Pour les rendez-vous avec les jeunes, le partenaire associé mettra gratuitement à disposition de Youth & Work un bureau sis à la commune de Roeser, en cas de besoin.

## 5. Dispositions particulières

Tout changement dans la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit.

L'objet de la présente convention ne deviendra définitif qu'après avoir été approuvée par le conseil communal de la Commune de Roeser.

En cas de litige éventuel en lien avec la présente convention, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg sont compétents.

Fait en double exemplaire, dont chaque partie déclare en avoir reçu un exemplaire à Roeser, le 16 NOV. 2023

Le partenaire associé,  
pour l'Administration Communale  
de Roeser



Le chef de file,  
pour Youth & Work sàrl SIS

*Boepker* *Plitzgen*